

LA CHARTE DU RANDONNEUR



1 / Respect de l'environnement

Préservation de la nature : Restez sur les sentiers balisés. Ne cueillez pas les plantes protégées. Observez les animaux sans les déranger.

Gestion des déchets : Emportez vos déchets avec vous. Utilisez les poubelles mises à disposition en début et fin de parcours.



2 / Respect des propriétés privées et du patrimoine

Passage sur les chemins : Respectez les clôtures, les cultures et les propriétés privées.

Patrimoine bâti : Ne dégradez pas les murs, les bornes, les lavoirs ou autres éléments du patrimoine rural.



3 / Sécurité et civisme

Préparation de la randonnée : Consultez la météo, prévoyez une tenue adaptée, de l'eau et un moyen de communication.

Respect des autres usagers : Saluez les habitants, les agriculteurs et les autres randonneurs. Laissez passer les engins agricoles.

Chiens en laisse : Tenez votre chien en laisse, surtout dans les zones de pâturage ou de chasse. Ne pas laisser le chien entrer dans les parcelles agricoles.

Retrouvez tous les parcours de Rochefort Océan sur loopi.fr



Office de Tourisme Rochefort Océan
Tél. +33 5 46 99 08 60 - contact@rochefort-ocean.fr
www.rochefort-ocean.com

Avec la participation de Natura 2000 et du Comité Départemental de Randonnée Pédestre 17



KM
12 km

2h45

LUSSANT ENTRE TERRE ET MARAIS



© Simon David

Création : CARO. Tous droits réservés. Création Graphique : Olivier Chérin. ©IGN 2026 - Plan IGN - Autorisation N° 222607



2h45

12 km



Partir à la découverte des hameaux et chemins paisibles de la commune. De l'église Saint-Pierre, laissez-vous absorber par le calme de la campagne.

PAS-À-PAS :

1

Dos à l'église, partir rue du Piaut et traverser le hameau (Piaut). Après le chemin des bois, emprunter la route à gauche en direction de la Subtilière. Aux intersections, continuer à droite sur la route, jusqu'à la RD267.

2

Longer à gauche prudemment la RD627 sur quelques mètres, puis s'engager à gauche (sous la ligne haute tension) dans la rue du bonnet rouge. Virer à gauche au lieu-dit la forêt. Traverser la RD118 puis la Revardière. Repasser sous la ligne haute tension pour emprunter la route à droite qui devient progressivement un chemin calcaire. Poursuivre jusqu'à gagner à nouveau la RD118.

3

Longer la départementale à gauche sur quelques mètres avant de prendre la route de la forêt Poyant. Continuer jusqu'à la Folie et à la sortie, partir à droite, route du château. Tourner à gauche après le Dodu. Traverser prudemment la D267 et continuer sur la première route à droite vers la Bergerie pour repasser sous la ligne haute tension.

4

Virer à gauche en direction de Gabras. Au rond-point, tourner à droite dans le chemin des Deux Communes, puis à droite rue de la Villa Romaine. Au Piaut, tourner à gauche pour rejoindre l'église.

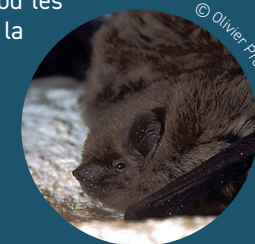


INFOS PRATIQUES :

Départ : parking de l'église
Arrêt de bus : "Bourg" Grand rue / Ligne S2
 (uniquement en période scolaire)
Balisage : jaune



Le bourg de la commune accueille des espèces liées aux bâtiments. Parmi celles-ci, on peut retrouver la **Pipistrelle commune**. Cette espèce de chauve-souris de très petite taille fréquente aussi bien les parcs, les jardins et les milieux urbains, où elle peut s'installer jusque dans les interstices des bâtiments. Au printemps et en été, les femelles forment des colonies de mise bas, souvent dans les toitures, les volets roulants ou les fissures de murs. Elle chasse les petits insectes volants à la tombée de la nuit, souvent à proximité des éclairages publics. En hiver, les individus hibernent dans des gîtes variés (bâtiments, caves, arbres creux). Les chauves-souris jouent un rôle important dans la régulation des populations d'insectes.



© Olivier Prevost